

Décision

Générale

colonial

Décision n° 218 Personnel autochtone.

n° 218

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont proposés pour la titularisation les fonctionnaires autochtones suivants : Pour être titularisés dans le grade d'infirmier : Roble Ouais (3° échelon); Abdelkader Hoursa (4e échelon).